

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 638

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A LAUSANNE
ÉCOLE PARTICULIÈRE

Mesdemoiselles PIOTET

Pontaise, 15 - LAUSANNE - Tel. 2.92.27
Classes de 4 à 18 ans - Cours commerciaux
On accepte quelques pensionnaires

„LE CARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

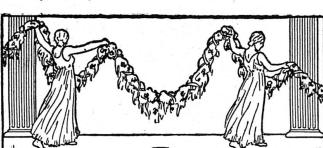
vile de la femme mariée, le texte authentique n'était pas en ma possession pour en juger.

Si, effectivement, la capacité déjà étendue par la loi de 18 février 1938 a subi quelques nouvelles extensions, il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cette réforme. En particulier, il n'est pas exact de dire que, sous le régime de la communauté des biens (qui est, ne l'oublions pas, celui des gens mariés sans contrat, qui forment la grosse majorité), le mari cesse de pouvoir disposer des biens communs, sans le consentement de sa femme. L'art. 1421 ainsi conçu n'a point été modifié : « Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme ». Les donations immobilières étaient déjà interdites; seules certaines donations mobilières étaient permises ne le sont plus, mais cette prohibition est illustrative, car un don manuel est incontrôlable.

Quant au « mandat domestique » de la femme, le nouvel article 220 ne fait que confirmer la jurisprudence établie.

En terminant, un exemple typique de la portée de cette « nouvelle » législation. Autrefois la femme ne pouvait être marchande publique sans le consentement de son mari (art. 4 Code commerce). Le nouveau texte affirme au contraire que la femme peut être marchande, à moins que son mari ne s'y oppose, mais l'inscription de la femme au registre du commerce exigea désormais une déclaration de non-opposition du mari...

Croyez-moi, etc. T. F.



A travers les Sociétés

Chez les jeunes coopérateurs.

Nous avons sous les yeux le 3^{me} Bulletin de *Soyons unis*, qui rend compte de l'activité et des diverses manifestations coopératives de l'organisation *Pour l'enfance et pour la jeunesse*. Il contient en outre un résumé du second cours pour éducateurs, à Freidorf en août 1942, ainsi qu'une liste bibliographique de titres pouvant intéresser ceux-ci.

A côté des « Coopératrices scolaires », il existe encore des groupes extra-scolaires comprenant amis et sympathisants.

Dès l'autun 1942, le comité de *Pour la jeunesse* a décidé de travailler à la constitution d'une

Petit Courrier de nos Lectrices

S. B. (Lausanne) à une mère embarrassée sur le métier à donner à sa fille. — Tout d'abord, n'en fais pas une fonctionnaire fédérale, car ta fille est richement douée et là, un barrage infranchissable est opposé aux talents féminins : « Pas de femme dans les emplois supérieurs ». N'en fais pas une factrice, car là non plus, pas d'avenir, ni même de sécurité dans le gagne-pain. Le Conseil fédéral l'a affirmé à M. Perrard, conseiller national de Genève : les femmes factrices ne sont que des bouches-trou, en cas de mobilisation et pour assurer au sexe fort des jours de repos légaux. On continue de traiter les femmes et le travail féminin avec une désinvolture (l'emploi un mot poli) qui devrait faire se lever les femmes ayant du cœur et non pas seulement une âme docile. Mais il faut croire que les âmes dociles sont en majorité. On ne saurait calculer le tort que cela fait aux femmes en général.

Et, en plus, de ce continual renvoi à notre ménage et à celui des autres, qu'entendent-ils de la part de nos autorités ? Des appels à des devoirs plus grand et plus absorbants ! Dans des séances de propagande n'en vient-on pas à agiter l'idée de rendre le Service Complémentaire Féminin obligatoire si l'enrôlement volontaire reste insuffisant ! M'expliques-tu comment l'on peut ainsi concilier des demandes et des restrictions ! ni comment on peut à la fois retirer et réclamer, refuser et exiger ?...

Un abonné de vieille date. — L'appel en faveur des gardes-malades, paru dans le Mouvement Fé-

...A GENÈVE
Hôtel des Familles
GENÈVE

„Christliches Hospiz“
en face de la gare
TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.50



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

BONNETERIE DURUZ
PLACE DES EAUX-VIVES, 5

LAINES DURUZ
CROIX-D'OR, 3

Maison de confiance. Prix raisonnables.

...A VEVEY

Epicerie Fine et Spécialités
Maison JACCARD - ARDIN V E V E Y
Simplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

Beau choix de Corsets, Ceintures, Gaines, Soutiens-gorges
Mesures - Réparations - Transformations
Corsets Gaby 6, Place de l'Ancien-Port
A. BASSIN VEVEY

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY

Trousseaux - Draperies
Toileries - Soieries

Jeudi 6 mai:

GENÈVE : Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h. : Méthodes scoutes d'éducation : Mme Odette Darier. — 14 h. 30: Leçon à la clinique psychiatrique; le Dr. F. Morel.

Vendredi 7 mai:

GENÈVE : Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h. : Visite de classes spéciales et consultations médico-pédagogiques. — 17 h. : Aula de l'Université: Canalisation et sublimation des instincts : M. le prof. P. Bovet ; 18 h. : L'adolescent et la foi : M. le professeur de Saussure.

Samedi 8 mai:

GENÈVE : Fin du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 10 h. : En causant avec des enfants difficiles : Mme B. Richard, juge assesseur ; Séminaire médico-pédagogique. — 12 h. 30: Repas de clôture.

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes

rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde; paraît en trois langues : français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.

On s'abonne auprès du Conseil International des Femmes, 37, rue des Pâquis, Genève.

Demandez

le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

étranger, veuillez les signaler à la présidente de la Commission d'études législatives, Mme A. Quinche, Rue Etraz, 20, Lausanne.

Nous vous signalons aussi que la Centrale fédérale d'économie de guerre a adjoint à son service de renseignements un groupe d'économie ménagère ; celui-ci est présidé par Mme Zublin-Spiller, et se propose de faire connaître dans le public féminin et de l'aider à mettre en pratique les nombreuses prescriptions concernant le rationnement et la réglementation de la consommation. Veuillez donc adresser toute question touchant l'alimentation de guerre, de même que vos suggestions et des articles destinés à la presse, à l'Office de guerre pour l'alimentation, Groupe d'économie ménagère, Monbijoustrasse 34, Berne.

L'aide aux paysannes surchargées est, vous le savez toutes, un de nos devoirs les plus pressants. En plus de l'action de secours déjà existante, on demande de toutes parts des travailleuses éprouvées, soit dans les effectifs des SCF, soit dans les organisations du Service civil. Aussi avons-nous demandé à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de faire bénéficier des allocations pour perte de salaires les travailleuses sociales, maîtresses d'écoles ménagère, freebliennes, gouvernantes de ménages collectifs, qui, tout en ayant terminé leurs études, sont encore sans place. Nous espérons ainsi amener à l'aide aux paysannes un personnel vraiment utile. Nous vous prions de faire de votre côté ce qui vous importe particulièrement.

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...